

## L'option cinéma-audiovisuel

### Qu'est-ce que l'option cinéma-audiovisuel ?

L'option cinéma-audiovisuel est un enseignement facultatif qui engage l'élève dès la seconde à la terminale dans une démarche de découverte, de développement et d'approfondissement d'une pratique ainsi que d'une culture cinématographique et audiovisuelle.

### A quels élèves s'adresse cette option ?

Aux élèves qui souhaitent :

- enrichir sa culture cinématographique à travers l'étude d'extraits de films inscrits dans des genres, époques et origines différentes ;
- apprendre le langage cinématographique et le mettre en pratique par le biais des exercices diverses en groupe qui vous mèneront jusqu'à la réalisation d'un court-métrage personnel en terminale ;
- construire son propre regard critique et affirmer et défendre ses goûts cinématographiques ;
- préparer l'accès aux études supérieures essentiellement ceux en lien avec le monde du cinéma, de l'audio-visuel et du spectacle vivant.

### Les modalités et organisation de l'enseignement de l'option Cinéma-audiovisuel

Les cours sont assurés par un professeur titulaire d'une certification complémentaire de cinéma-audiovisuel. Il travaille en partenariat avec le cinéma *Pandora* d'Achères) et des professionnels de l'audio-visuel qui interviennent régulièrement pour aider les élèves à développer ses compétences.

Vous aurez trois heures de cours par semaine : 1 heure théorique et deux heures de pratique pour mettre en application ce qui est vu en théorie.

Pour ce qui est de l'évaluation, il n'y a pas de contrôles de connaissances théoriques, vous êtes toujours évalués sur votre pratique, sur les films que vous réalisez.

Durant les trois années de votre enseignement vous allez acquérir :

- des connaissances sur l'histoire du cinéma et ses mouvements artistiques ;
- le vocabulaire pour parler aux professionnels du monde de l'audio-visuel ;
- de savoirs faire techniques : dès l'écriture du scénario, en passant par le tournage (mise en scène, prises de vue, prises de son, montage vidéo) jusqu'au montage finale ;
- de compétences qui vous seront utiles dans votre parcours au lycée et post-bac : apprendre à travailler en groupe ; savoir réaliser un projet de création seul ou en groupe qui répond à un cahier de charges dans un délais donné ; être capable d'expliquer et de justifier votre démarche artistique.

### Les points forts de l'option au lycée Louise Weiss

- une **option qui existe au lycée depuis plus de 25 ans.**
- un **enseignement très pratique** qui est possible grâce à :
  - des salles dédiées à cette enseignement : une salle de cours et de tournage, une régie et deux salles d'enregistrement du son et de montage ;

- du matériel pour s'exercer : caméras, projecteurs de lumière, micros, perches, enregistreurs de son, fonds verts pour faire des incrustations et des effets spéciaux, multiplans pour faire de l'animation, des ordinateurs équipés de logiciels de montage.
- un **partenariat fort avec le cinéma Pandora d'Achères** qui s'exprime par :
  - une carte nominative permettant aux élèves de l'Option de voir gratuitement tous les films programmés par le Pandora ;
  - des sorties scolaires pour voir des films programmés par le cinéma Pandora ;
  - une soirée privée au Pandora, en fin d'année scolaire, où sont projetés les court-métrages réalisés par les élèves de Terminale.

## **Qui peut s'inscrire dans l'option cinéma-audiovisuel ? à quel moment s'inscrire ?**

L'option cinéma-audio-visuel est ouverte à tous les élèves à l'entrée en Seconde générale et technologique mais le nombre de places est limité. Néanmoins, cette option est dérogatoire ce qui veut dire qu n'importe quel élève, y compris ceux/celles pour qui le lycée Louise Weiss n'est pas leur lycée de secteur, peut en faire la demande.

**La demande d'inscription dans l'option cinéma-audiovisuel se fait à la fin de l'année de Troisième lorsque les familles formulent des vœux pour le passage en Seconde via Afflenet-Lycée.** Il convient alors de choisir en premier vœux le lycée Louise Weiss **avec l'« option cinéma-audiovisuel (CAV) »**. D'autre part, la fiche **«SECURISATION DES PARCOURS D'ELEVES DANS LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN 2nde GT »** sera à **compléter et à remettre aux professeurs principaux de 3ème ou au secrétariat de direction du collège (à demander directement à l'établissement selon les modalités).**

Puis éventuellement, faire un deuxième vœu simple « Louise Weiss », dans le cas où l'on ne serait pas pris d'emblée mais qu'une place dans l'option venait à se libérer.

## **Compatibilité avec les autres options**

En Seconde et en Première, l'option audio-visuelle n'est pas cumulable avec les autres options du lycée (euro-anglais, italien LV3 ou latin).

En revanche, elle peut être cumulée avec l'une des options proposées en Terminale (droits et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques complémentaires, mathématiques expertes).

## **Les débouchés post-bac**

L'option cinéma audiovisuel est un atout pour les élèves qui souhaiteraient une poursuite d'études menant vers des professions artistiques dans le domaine cinématographique (réalisateur, scénariste, producteur, monteur, ...), de l'audiovisuel (régisseur, vidéaste, youtubeur, ... ) mais aussi du spectacle vivant (acteur,...), et plus largement dans les métiers de la culture. Nombreuses sont les formations qui vous permettent de continuer dans le cinéma si cela vous intéresse d'en faire votre métier : licences audiovisuels, écoles de cinéma,...